

Réf: Dossier N° 133165

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AVENIR IVOIRE CONSTRUCTION » en abrégé « AIC »

Siège social Abidjan, Yopougon, Abidjan, Yopougon Attié 9è
Tranche, Lot 4628, Ilot 460, Lot 4628, Ilot 460

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 juillet 2022 , et enregistrés au CEPICI le 11 août 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AVENIR IVOIRE CONSTRUCTION » en abrégé « AIC »

Objet : Fabrication de maisons écologique à base de container,

Formation,

Import-Export

Et toutes autres activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités,

Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,00,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, Abidjan, Yopougon Attié 9è

Tranche, Lot 4628, Ilot 460, Lot 4628, Ilot 460

Dirigeant(s) : M KARAMOKO VAKASSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04699 du 26/08/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°37953/GTCA/RC/2022 du 26/08/2022

